



**Agir pour  
la biodiversité**

Contribution déposée le 08/01/2024

**Avis de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, AURA - Délégation Territoriale du Rhône,  
dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de  
Saint-Bonnet-de-Mûre**

La LPO AuRA a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. La LPO AuRA est agréée au titre de la Protection de l'Environnement, dispose également de l'agrément « Jeunesse et Éducation populaire » délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales ou régionales.

Le projet de modification de droit commun du PLU de Saint-Bonnet-de-Mûre porte sur le développement économique de la commune, avec la construction de nombreux logements qui aurait des impacts sur la biodiversité. La création de 481 logements aura des conséquences notables sur la biodiversité.

Sur la commune, on relève la présence de 2 corridors :

- 1 corridor écologique situé dans la partie Ouest de son territoire en limite avec la commune de Saint-Priest. Ce corridor, identifié et délimité par le SCoT, doit être préservé et remis en état afin de faciliter le déplacement de la faune à l'échelle de l'Est Lyonnais. En plus d'assurer une fonction paysagère, il permet à la faune de circuler entre la Plaine de l'Est (Nord de la commune) et la Plaine d'Heyrieux (Sud de la commune).
- Les deux coteaux boisés, en particulier celui exposé au Sud, permettent d'assurer une continuité Est Ouest au Nord de l'autoroute A43, celle-ci constituant un obstacle majeur à la continuité écologique. Cette continuité se prolonge sur la commune de Saint-Laurent-de-Mure.

On peut observer de nombreuses espèces animales sur la commune : 111 espèces recensées dont 38 ont un enjeu de conservation régional ou national. 23 espèces d'oiseaux ont été contactées lors des écoutes de terrain. Parmi ces dernières 14 sont protégées au

niveau national et 5 ont un statut de conservation considéré comme menacé, faisant appel à une attention particulière :

- L'Hirondelle rustique classée comme *quasi-menacée* en tant qu'espèce nicheuse au niveau national et *en danger* au niveau régional
- le Chardonneret élégant classé comme *vulnérable* en tant qu'espèce nicheuse au niveau national et *en préoccupation mineure* en Rhône-Alpes
- la Perdrix grise classée *en préoccupation mineure* en tant qu'espèce nicheuse au niveau national et *en danger critique* au niveau régional
- l'Oedicnème criard classé *vulnérable* en tant que nicheur et migrateur en Rhône-Alpes et inscrit à l'annexe I de la Directive oiseaux
- la Chevêche d'Athéna classée *vulnérable* en tant que nicheur en Rhône-Alpes.

Détails des enjeux par OAP :

-OAP 1 : dans le secteur *le Château*, on note la présence d'un Espace Boisé Classé (EBC).

**Nous demandons à ce qu'il soit préservé, comme précisé dans l' OAP**

-OAP 2 : dans le secteur de *Saint-Bonnet*, la présence de parcs et de boisements dont une partie étant des Espaces Boisés Classés (EBC), constituent des habitats pour des espèces

-OAP 3 : dans le secteur de *la Pia*, des jardins potager et arborés seront détruits

-OAP 4 : dans le secteur *des Ardillaux*, on note la présence de jardins

-OAP 5 : dans le secteur de *Mure Nord*, on constate un parc remarquable classé en espace boisé classé. **Comme précisé dans les OAP, nous demandons à ce que le parc ne soit pas détruit.**

-OAP 6 : dans le secteur du *Forgeron*, on relève la présence d'espaces végétalisés.

-OAP 7 : dans le secteur de *l'entrée Est*, on aperçoit la présence de quelques jardins.

-OAP 8 : dans le secteur du *Gay*, on observe la présence d'une grande plaine. Ce dernier participe à la biodiversité locale et au déplacement de la faune. **Comme indiqué dans les documents, nous demandons également de maintenir une part importante de végétalisation, favorable à la biodiversité ordinaire, et de ne pas avoir recours à de potentiels produits phytosanitaires qui porteraient atteinte aux espèces locales.**

-OAP 9 : dans le secteur de *Sous la Cote*, le terrain est occupé par des prairies et boisements.

-OAP 10 : dans le secteur de *Sous le Branchu*, on note la présence d'une prairie entretenue et de terrains agricoles. **Nous demandons de maintenir la continuité écologique pour les déplacements de la petite faune.**

-OAP 11 : dans le secteur du *Revolay*, on relève la présence de boisement et de terrains agricoles

-OAP 12 : dans le secteur de *Dormon Est*, on relève quelques espaces végétalisés

-OAP 13 : le dernier secteur correspond au corridor qui traverse la partie Ouest de la commune, reliant à la commune de Saint-Priest

Nous demandons en conséquence à ce que les mesures suivantes soient appliquées :

-Maintenir les espaces verts existants (EBC, boisements, terrains agricoles, haies) constituant des habitats pour les espèces

- Appliquer les mesures précisées initialement dans les OAP pour préserver la faune et la flore (OAP 5, OAP 8, OAP 10 et OAP 13), et les modifier afin d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les thématiques du projet
- Définir des mesures précises afin d'assurer la protection de la trame verte et bleue, la préservation de la fonctionnalité des milieux ainsi que la préservation contre l'urbanisation, et s'assurer de leur application
- Faire une étude d'impact précise et détailler les impacts sur la biodiversité
- Limiter l'urbanisation à ce qui est nécessaire, et préserver les milieux naturels existants plutôt que de les enlever et de les remplacer

Sincères salutations,

Groupe Alerte et Veille Écologique

LPO AURA - délégation Rhône  
[lpo69groupeave@gmail.com](mailto:lpo69groupeave@gmail.com)